

Confidences entre deux rondes

Maël Nitalleski

Confidences entre deux rondes

Un agent de sécurité se livre

LES ÉDITIONS DU NET
126, rue du Landy 93400 St Ouen

© Les Éditions du Net, 2023
ISBN : 978-2-312-13496-3

*À Didou, pour tous ces bons moments de rires et de complicité ;
À mes anciens collègues, pour tous les bons moments passés
ensemble ;
Aux agents de sécurité de bonne volonté, pour le mérite qu'ils ont
à exercer un métier bien souvent ingrat.
À mes parents, pour leur soutien.*

Nota : les noms des personnes ont été modifiés (tout en respectant leurs origines régionales ou de pays), de même que les noms des sociétés qui m'ont employé et ceux des sites clients sur lesquels je suis intervenu. En effet, même si tout ce que je narre ici est strictement vrai, ne pouvant systématiquement prouver toutes mes affirmations, vous comprendrez que je préfère éviter le risque d'un procès en diffamation.

Avant-propos

Agent de sécurité.

Un métier très répandu et pourtant souvent méconnu. L'agent de sécurité – et non pas « Vigile » ou « Gardien », comme on l'entend souvent –, c'est celui qui vous accueille à l'entrée des grandes entreprises, qui vous tient la porte devant les bars et boîtes de nuit, celui que vous voyez dans les supermarchés ou les aéroports, mais aussi celui que vous ne voyez pas, l'opérateur en télésurveillance qui est derrière des caméras, ou celui qui travaille comme rondier et intervient sur des alarmes.

En fait, il y a « des » agents de sécurité, car cette appellation recouvre beaucoup de métiers très différents les uns des autres, en fonction de la nature des sites d'intervention. Des métiers très différents donc, avec des missions et des réalités bien distinctes.

L'idée de ce livre m'est venu d'un autre : *Chroniques de la main courante*, écrit par Serge Reynaud, un policier qui relate dans cet ouvrage paru en 2009 de nombreuses histoires et anecdotes de sa carrière. Au départ, j'ai eu envie d'écrire un livre sur le même mode, mais pour la sécurité privée. Je manquais de matière à cette époque, n'ayant travaillé que quelques mois dans cette branche, et l'idée est donc restée en gestation pendant pas mal d'années, jusqu'à ce que je décide de me lancer en 2021. J'avais réellement envie de plancher sur ce sujet, de rapporter ce que j'avais pu y vivre depuis dix ans (douze à la fin de ce processus d'écriture) : des situations ahurissantes, des frustrations, des injustices, mais aussi des moments de franche rigolade. Au final, il est tout cela, mais pas que.

Le but ici n'était pas d'écrire un livre sur la sécurité privée, d'explicitier ce domaine d'activité et son fonctionnement en long, en large et en travers, mais simplement de parler de mon propre vécu en ce domaine, de mes observations, de mes rencontres, donc de ma seule réalité. Il est bien évident qu'il y a autant de réalités qu'il y a d'agents, la carte n'étant pas le territoire, même si des morceaux de cartes se recoupent bien souvent dans le témoignage d'un agent à l'autre. Pas La Vérité, donc, juste la mienne.

En espérant que vous apprécierez autant cette plongée dans mon expérience subjective de la sécurité que j'ai pris plaisir à l'écrire.

QUELQUES RÉALITÉS DU MÉTIER...

Le salaire

Je vais être direct : les salaires en sécurité privée sont très bas. Un agent « de base » (agent de prévention et de sécurité, ou APS, au coefficient 120-130) touche environ le SMIC (1 573,17 – 1 593,79 euros brut).

Au bout de 4 ans d'ancienneté, il touche 2 % en plus. Au bout de 7 ans, son salaire est augmenté de 5 % ; de 8 % au bout de 10 ans ; de 10 % après 12 ans ; et de 12 % après 15 ans de bons et loyaux services (Source : *rue de la paye, le blog des gestionnaires de paie et des experts RH*, article d'Alexandra Maftai en date du 20 janvier 2022. Cf aussi la *Convention collective en sécurité privée*).

Autant dire, pas grand-chose. L'ancienneté est très peu valorisée, ce qui fait que de très nombreux agents cumulent deux emplois ou plus, travaillant parfois pour plusieurs employeurs en même temps. Et ce qui est fou, c'est que certaines sociétés font signer aux agents au moment de leur embauche une clause de non-concurrence... tout en employant à temps partiel des agents qui travaillent ailleurs en CDI et qui cherchent des compléments d'heure. Hypocrisie quand tu nous tiens...

Un chef de poste en sécurité privée est généralement rémunéré au coefficient 150 (1703 euros brut, soit 1328 euros net). Il a évidemment davantage de responsabilités, est amené à gérer les équipes, les consignes et leur application, fait les plannings, sert d'interface entre les agents, l'agence employeur et le client, et ce, parfois sur plusieurs sites.

Personnellement, à ce prix-là, je préfère ne pas être embêté et aller faire un service supplémentaire ou deux ailleurs : je touche pareil sans les ennuis à gérer. Certains chefs de site arrivent à tirer leur épingle du jeu et à négocier un salaire plus élevé en fonction des différents paramètres de leur fonction (plusieurs sites, astreintes, expérience...), mais globalement, le salaire reste peu élevé au vu des responsabilités.

Un agent de sécurité SSIAP (Sécurité Incendie – coefficient 140) de base est payé quelques dizaines d'euros de plus qu'un APS (Agent de prévention et de sécurité) de base.

Suivant les spécificités et les spécialités, certains gagnent un peu plus, mais le but ici n'est pas de lister toutes les situations existantes.

À savoir tout de même qu'un agent de sûreté aéroportuaire peut mieux s'en tirer avec parfois plusieurs primes mises en place (primes trimestrielles, primes d'assiduité ou de mérite lorsque le travail est bien réalisé, heures de nuit et dimanches mieux payés...). Deux anciens collègues qui sont partis y travailler avec un peu d'heures supplémentaires atteignaient parfois près de 2000 euros mensuels. Mais c'était avant la crise COVID qui a entraîné une nette diminution de leurs avantages et leur... démission. En effet, leurs primes supprimées, il ne leur restait plus d'après eux que des cadences infernales, des tests permanents sur leur vigilance réalisés par la Gendarmerie et leurs supérieurs, donc un niveau de pression important. Ils ont considéré que le poste ne valait plus le coup au regard du salaire. J'ai vu tourner sur Internet pendant des mois, des offres d'emplois pour ce poste auparavant très recherché.

Concernant les heures supplémentaires, je les ai rarement vues mensualisées. Bien souvent, elles sont bimestrielles ou trimestrielles

(voire plus) et les agences tentent de les faire sauter quand elles le peuvent en temporisant sur les autres mois (on travaille moins dans ce cas).

Les heures de nuit ainsi que les dimanches sont majorés de 10 %. Plus intéressants, les jours fériés sont payés doubles.

Un article d'aef info du 17 septembre 2021 (dépêche 658 727) nous apprenait que « *L'absence de revalorisation de la grille des salaires minimaux de la branche prévention-sécurité, conjuguée à la hausse du Smic de 2,2 % au 1^{er} octobre 2021, "nous place dans une situation un peu délicate", déclare Frédéric Laisney, administrateur de GES lors du congrès de l'organisation patronale, vendredi 21 septembre 2021. Les deux premiers coefficients de la grille, qui concernent "plusieurs dizaines de milliers" d'agents, vont en effet repasser sous le Smic, ce qui est "très négatif pour l'image de la branche". Le GES doit décider d'une éventuelle nouvelle proposition de revalorisation* ».

En effet...

Non, la sécurité privée ne rapporte pas, vous n'y ferez jamais fortune en tant qu'agent, oubliez ça tout de suite.

Une carte professionnelle

Bien que le métier soit payé au SMIC, son exercice est soumis à la possession d'une carte professionnelle. Pour l'obtenir, il convient de posséder un casier judiciaire vierge et de suivre une formation : baccalauréat professionnel en sécurité, CAP, ou le « fameux » CQP APS – Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité, obligatoire depuis 2008 –, devenu en 2021 le TFP – Titre à Finalité Professionnelle –, entre autres. Sur le programme du TFP, rien ne change, mais l'idée serait de rendre cette formation initiale éligible à des parcours de formation en apprentissage, ce qui permettrait de bénéficier d'une formation cent pour cent financée par une entreprise recruteuse, et d'allier un apprentissage théorique et pratique. Quoi qu'il en soit, cette formation doit avoir reçu l'aval du CNAPS, organisme chargé de contrôler les sociétés de sécurité et les agents.

En effet, une bonne moralité est évidemment exigée dans la mesure où l'agent est amené à surveiller des biens et des locaux, mais aussi à protéger des personnes, voire, dans certains cas, à transporter des valeurs. Il faut être conscient que la perte de cette carte professionnelle, par son non-renouvellement, entraîne l'interdiction d'exercer cet emploi.

À savoir que la carte professionnelle doit être recyclée tous les cinq ans (suite à une formation obligatoire payée par l'employeur).

Nous voyons donc que les responsabilités qui peuvent parfois être élevées et cette exigence d'aptitude professionnelle ne se compensent pas sur le plan de la rémunération.

En fonction de la spécialité visée (maître-chien, sûreté aéroportuaire, agent incendie...), d'autres formations doivent être suivies (et validées par l'obtention du CQP en rapport).

Les horaires

Un agent peut être amené à travailler de jour comme de nuit (parfois en alternance et sur la même semaine), les week-ends et jours fériés, souvent en décalé et sur des amplitudes horaires diverses : services de quatre heures, sept heures, douze heures, et bien d'autres. Évidemment, cela est usant pour le corps. Selon des études médicales, sur une carrière, nous perdrons huit à dix années d'espérance de vie en travaillant de nuit.

Un agent ne peut travailler – en théorie, car en pratique, c'est bien souvent autre chose –, plus de douze heures d'affilée, et au maximum quarante-huit heures par semaine. Cela se fait normalement avec accord de l'agent, bien que personnellement, jamais on ne m'a demandé mon avis, ni à mes collègues.

Les jours peuvent être éclatés. Pour qui travaille en services de douze heures, les jours de présence sur site ne s'élèvent normalement qu'à trois, mais ne sont pas forcément regroupés. Vous pouvez tout à fait travailler les lundi, mercredi et vendredi sur une semaine, puis mardi, samedi et dimanche sur la suivante. Vous pouvez disposer de quatre jours de repos, revenir travailler une journée, puis repartir en

repos pendant trois jours, plutôt qu'avoir huit jours de repos d'affilée, avec cette vacation placée au milieu prévue ailleurs dans le mois. C'est agaçant mais les sociétés font souvent cela pour éviter que l'agent ne parte trop loin (en « vacances »). Elles semblent estimer que nous devons rester à leur disposition en cas d'absent. Et d'ailleurs, à ce sujet, bien que votre poste n'implique pas d'astreinte, en cas de besoin (agent ne se présentant pas à son poste, par exemple), l'agence n'hésitera pas à vous appeler en pleine nuit ou au petit matin à des 04 h 50, 04 h 52, 04 h 55, 05 h 03, 05 h 12, jusqu'à ce que vous répondiez ou qu'ils trouvent un autre agent. Cela m'est arrivé à de nombreuses reprises. Certaines sociétés prévoient des primes de remplacement au pied levé, mais pour d'autres il faut quémander, sans certitude d'en recevoir une. Cela dépend de l'employeur.

Enfin, un agent peut être planifié sur plusieurs sites en même temps (il m'est ainsi arrivé d'intervenir sur trois sites différents en parallèle pour un même employeur). Le temps de travail est alors réparti.

Bien évidemment, ces horaires décalés et atypiques peuvent être sources de difficultés pour la vie sociale en général, et pour une vie de couple ou de famille harmonieuse en particulier. Un agent travaillant de nuit, Cyrille, le dit lui-même : « "C'est simple, ça m'a valu un divorce", résume-t-il amèrement. "Et je ne suis pas le premier. Globalement, les agents n'ont pas vraiment de vie sociale. Et même si les horaires le leur permettaient, le salaire se charge de l'interdire". » (in. Alternatives économiques du 23 décembre 2022, Reportage de Caroline Chambon et Julien Gouesmat, Agent de sécurité : l'envers du décor de l'un des métiers les plus mal compris de France).

C'est un paramètre à prendre en compte...

Toujours plus d'exigences

Le métier d'agent de sécurité s'est complexifié avec le temps. Si autrefois seule la main courante papier était utilisée, aujourd'hui l'outil informatique est omniprésent (mains courantes électroniques, téléphones de rondes, logiciels de gestion de badges, d'accès de bâtiments, de mise sous alarme à distance, etc.). Donc, il nous est

demandé une technicité toujours accrue et une exigence de compétences toujours supérieure, mais pour le même salaire minimum. J'ai croisé plus d'un agent d'une cinquantaine d'années, « de la vieille école » comme on dit, handicapés dans leur travail par leur absence de maîtrise de l'outil informatique. Cela devient un problème.

Certains recruteurs n'hésitent pas en plus de compétences toujours plus techniques (« *à l'aise avec l'outil informatique* », peut-on lire sur certaines annonces d'emploi), à exiger du candidat au poste un bon niveau d'anglais, voire même de parler plusieurs langues (« *idéalement multilingue* », est-il inscrit dans l'annonce N° 132YHVD en date du 08/05/2022 sur le site de Pôle Emploi).

Je rappelle ici à ces gens que les compétences se payent.

Des conditions parfois compliquées

Il faut savoir que l'agent de sécurité est engagé par une société au bénéfice d'un client chez lequel il travaille. Il se retrouve donc pris « entre le marteau et l'enclume » : il rend des comptes à l'agence de laquelle il dépend, directement ou indirectement sous les ordres d'un chef ; il travaille souvent en contact direct avec le client – et les clients de celui-ci, s'il intervient par exemple dans un magasin – ; il interagit généralement avec des collègues, et enfin, comme nous l'avons mentionné, son activité est encadrée par le CNAPS, organisme susceptible de passer le contrôler sur son site.

Évidemment, les relations avec ces différentes instances peuvent se dérouler plus ou moins bien en fonction des intervenants des différentes parties. Sachez qu'un APS touche le même salaire, peu importe son site d'affectation, qu'il travaille dehors à contrôler des camions sans une minute de répit sous la pression d'un responsable sécurité infect, ou dans une entreprise au calme, à faire une ronde de temps en temps sans personne sur le dos.

Une autre problématique est que très souvent, il faut exercer avec du matériel qui dysfonctionne ou qui n'est pas adapté au site d'intervention. Par exemple, j'ai dû travailler plusieurs années sur